

NOTE A CONSERVER DANS LES FAMILLES

Année scolaire 2018-2019

Madame, Monsieur,

Merci de bien vouloir lire attentivement ce document. Il rappelle le fonctionnement de l'école et apporte des renseignements pratiques.

Rentrée 2018: documents à fournir RAPIDEMENT à l'école.

Pour chaque enfant inscrit à l'école :

Un certificat d'assurance responsabilité civile et individuelle accident pour l'année scolaire 2018-2019, obligatoire pour participer aux sorties scolaires.

Une fiche d'urgence et le document du droit à l'image sont rendre complétés et signés.

La fiche de renseignements administratifs pré-remplie avec les informations contenues dans Base-élève, merci de corriger en rouge les erreurs, de signer et de nous la retourner. Bien **renseigner toutes les rubriques** (adresse mail, communication aux associations de parents d'élèves, périscolaire, personnes autorisées ...)

Si votre enfant suit un **traitement médical**, **demandez directement à votre médecin traitant de remplir un PAI** qui devra être fourni au plus tôt avec une ordonnance valable sur l'année scolaire entière.

Horaires de l'école

L'école fonctionne en **semaine de 4 jours** à la rentrée 2018, soit les lundis, mardis ; jeudis, vendredis, aux horaires suivants :

Matin : 8h30—11h30

Après-midi : 13h30—16h30

Les portes de l'école sont ouvertes 10 minutes avant le début de la classe. L'école est fermée durant les heures de classe. Toute entrée ou sortie durant ces horaires devra faire l'objet d'une autorisation.

Accès à l'école

Conformément aux nouvelles mesures du Plan Vigipirate et pour assurer une surveillance efficace des élèves, l'entrée des élèves se fait exclusivement par le grand portail rouge et en aucun cas par le préau. L'accès aux classes, à la cour et aux espaces communs est interdit en dehors des horaires d'ouverture de l'école sauf en cas de rendez-vous avec un enseignant. L'accès à l'école pendant les heures de classe ne peut se faire qu'en accord avec l'enseignant et l'information du directeur. **Il n'est pas possible de venir voir un enseignant sans rendez-vous, merci d'en faire la demande en utilisant le cahier de liaison.**

En cas de sortie régulière ou occasionnelle de l'élève pendant les horaires de classe, son départ ou son retour doivent se faire pendant les horaires des récréations, de 9H50 à 10h45 et de 14H50 à 15h45 en se présentant au portail rouge. Merci d'adapter les rendez-vous concernant votre enfant à ces horaires. Pour les rendez-vous réguliers chez un spécialiste, merci de remplir une **autorisation de sortie régulière** (document rose dans le cahier de liaison).

Objets personnels

Nous vous rappelons que **les objets de valeur** (bijoux, téléphone, MP3, console de jeux, cartes de collection...) **sont interdits dans l'école.** Nous vous demandons de **marquer les vêtements de votre enfant**, par exemple au stylo bille sur l'étiquette intérieure.

Goûter

De manière à lutter contre le grignotage, les élèves ne prennent plus de goûter pendant les récréations. Si votre enfant mange peu au petit-déjeuner, vous pouvez prévoir un en-cas à manger à 8 heures 20, pendant l'accueil du matin.

Absences

Toute absence d'élève devra être signalée dès la première demi-journée. Nous demandons aux parents de fournir à leur enfant **une justification écrite qu'il présentera à son retour, en utilisant un coupon d'absence bleu** dans le cahier de liaison. En cas d'absences répétées sans justificatif écrit, une information sera faite par l'école auprès de l'Education Nationale.

Coordonnées utiles

Ecole : 04.74.61.02.10 Accueil périscolaire : 04.74.61.01.52 Mairie de Villieu : 04.74.61.04.60

Mail de l'école : ecoleprimaire-villieu@orange.fr

Inspection de l'Éducation Nationale d'Ambérieu-en-Bugey : 04.74.35.08.09

Permanences du directeur : le lundi après-midi, tout le mardi et le jeudi matin.

Équipe enseignante de l'école

Classes		Enseignants	Salle
1	CP - A	Mme Buinand	Préau-1 ^{ère} classe
2	CP - B	Mme Tosel - Mme Clouzot	Préau-2 ^{ème} classe
3	CE1	Mme Lanco	RDC-2 ^{ème} droite
4	CP/CE1	Mme Boyadjian - Mme Barteau	RDC- 1 ^{ère} droite
5	CE2 - A	Mme Marilly	Étage-2 ^{ème} droite
6	CE2 - B	M. Pegon	Étage-1 ^{ère} droite
7	CM1 - A	Mme Coindre	Étage- 1 ^{ère} gauche
8	CM1 - B	Mme Teneze - Mme Barteau	Étage-2 ^{ème} gauche
9	CM1 - C	M. Fichaux	RDC-côté couloir
10	CM2 - A	M. Girod	RDC-2 ^{ème} gauche
11	CM2 - B	Mme Marie - M. Capra	RDC-1 ^{ère} gauche

Calendrier des vacances scolaires 2018-2019

Toussaint : du vendredi 19/10/18 après la classe, au lundi 05/11/18 au matin
 Noël : du vendredi 21/12/18 après la classe, au lundi 07/01/19 au matin
 Hiver : du vendredi 15/02/19 après la classe, au lundi 04/03/19 au matin
 Printemps : du vendredi 12/04/19 après la classe, au lundi 29/04/18 au matin
 Ascension : du mardi 28/05/19 après la classe, au lundi 03/06/19 au matin
 Été : le vendredi 05/07/19 après la classe.